

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

Secrétariat général

**PROGRAMME NATIONAL DE L'HYGIÈNE AUX
FRONTIÈRES**



**COORDINATION PROVINCIALE DU LUALABA
KOLWEZI**

P.N.H.F/LUALABA

Kolwezi le 04/08/2026

N°/MSPHP.1254/PNHF/CPL/.../LBA/2026

NOTE TECHNIQUE

A l'attention :

- Direction Nationale du Programme National de l'Hygiène aux Frontières
- Division des Mines du Lualaba ;
- Division du Commerce Extérieur du Lualaba ;
- Direction Provinciale de la Direction Générale des Douanes et Accises / Lualaba ;
- Direction Provinciale de la Direction Générale des Douanes et Accises / Haut-Katanga ;
- Direction Provinciale de l'Office Congolais de Contrôle / Lualaba ;
- Direction Provinciale de l'Office Congolais de Contrôle / Haut- Katanga ;
- Direction Provinciale de l'Office de la Gestion du Fret Multimodal / Lualaba ;
- Direction Provinciale de l'Office de la Gestion du Fret Multimodal / Haut-Katanga ;
- CGEA / Lualaba ;
- CEEC / Lualaba ;
- LMC / Lualaba ;
- DGRAD / Lualaba ;
- DGRAD / Haut-Katanga ;
- Miniers ;
- Transporteurs ;
- Usagers de la Douane
- FEC/Lualaba

Objet : Lancement de la phase pilote relative à l'octroi et la délivrance de tous les documents émanant du **Programme National de l'Hygiène aux Frontières (PNHF)** via la plateforme électronique **GUICE**

Conformément au décret n° 15/019 du 14 octobre 2025 instituant le Guichet Unique Intégral du Commerce Extérieur en RDC, à la note circulaire n° CAB/GOUV/PLBA/001/2023 du 11 mars 2023 relative à l'utilisation obligatoire du GUICE dans la province du Lualaba, ainsi qu'à la note n° MSPHPS.1254/PNHF/CI/JIN/157/NMW/2026 du PNHF, jointe en annexe,

Nous portons à la connaissance de tous les opérateurs économiques intervenant dans les opérations d'importation et d'exportation dans la province du Lualaba du lancement de la phase pilote relative à la soumission des demandes, au traitement et à la délivrance, via le Guichet unique intégral du commerce extérieur (GUICE), de tous les documents du Programme National de l'Hygiène aux Frontières (PNHF). Cette phase pilote se déroulera du 10 août 2026 au 10 septembre 2026.

Les documents concernés sont les suivants :

- Note d'acceptation à l'importation ;
- Note d'acceptation à l'exportation ;
- Certificat d'hygiène et d'assainissement ;
- Certificat de contrôle sanitaire à l'importation ;
- Certificat de contrôle sanitaire à l'exportation.

LE COORDONNATEUR PROVINCIAL

Dr Oswald KANGAJ DITUMBA

